



PRÉSENTATION ENQUÊTE “PASSAGERS”

L'enquête de l'ISEE

L'enquête “passagers” de l'ISEE concerne uniquement les touristes internationaux, excluant ainsi les excursionnistes internationaux (essentiellement les croisiéristes, comptabilisés par le Port Autonome grâce à la fiche de la Police Aux Frontières, dont les statistiques sont fournies tous les mois à l'ISEE) ainsi que les visiteurs internes (les Calédoniens voyageant en Nouvelle-Calédonie).

En revanche, cette enquête permet de distinguer le tourisme récepteur (les non-résidents qui voyagent en Nouvelle-Calédonie : **les touristes**) et le tourisme émetteur (les résidents de Nouvelle-Calédonie qui voyagent à l'extérieur du territoire : **les résidents**).

Cette enquête, en place depuis janvier 2001, a été élaborée par l'ISEE dans le but de prolonger la diffusion des statistiques touristiques, suite à la suppression des fiches de la Police Aux Frontières pour les ressortissants des pays de l'Union européenne (Arrêt Ravel du 24 juin 1999), sources des statistiques publiées par l'ISEE jusqu'en 2000.

Depuis cette date, une fiche facultative et anonyme, est distribuée aux passagers des avions à leur arrivée à Tontouta. La saisie mensuelle des informations à caractère statistique mentionnées sur ces fiches permet ainsi à l'Institut d'éditer tous les mois un ensemble de tableaux dénombrant les touristes qui viennent en Nouvelle-Calédonie, par motif de séjour, provenance, pays de résidence, nationalité et âge, mais également un large éventail de données relatives aux voyages des résidents calédoniens à l'extérieur du territoire.

Les définitions

Selon les recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT),

- Un **visiteur international** est “toute personne qui se rend dans un pays autre que celui où elle a son lieu de résidence habituelle, mais autre que celui correspondant à son environnement habituel, pour une période non supérieure à 12 mois, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité”.

Ainsi, les visiteurs internationaux regroupent deux catégories :

- les **touristes** : les visiteurs qui passent au moins une nuit dans un moyen d'hébergement collectif ou privé dans le pays visité.
- les **excursionnistes** : les visiteurs qui, soit arrivent et repartent le même jour, soit logent à bord de leur moyen de transport lorsque leur séjour est plus long (croisiéristes, yachtmen, visiteurs venus par avion et séjournant moins de 24 heures dans le pays).

- Un **visiteur interne** (touriste ou excursionniste) est défini comme “toute personne qui se rend, pour une période non supérieure à 12 mois, dans un lieu situé dans son pays de résidence, mais autre que celui correspondant à son environnement habituel et dont le motif principal de visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité”.